

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique  
**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation  
**Band:** 47 (1918)  
**Heft:** 20  
  
**Rubrik:** Chronique scolaire

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

dallaz. — Lettre du Général Schaller. — Quelqu'un dans la nuit (croquis), Plume-d'Oye. — Figures de patriotes, P. B. — Une cité ouvrière modèle, Dr A. G. — Collaboration ou bolchévisme. — Au pays de la mort (suite), Benjamin Valloton. — Les nouveaux riches, A. M. — La politesse, E. Legouvé. — Vers l'honneur (feuilleton). — Les avatars de la marine allemande à travers les âges (variété), J. Braichet. — Echos de guerre. — Bibliographies. — Recettes. — Connaissances utiles. — Faits divers. — Mots pour rire.

---

## CHRONIQUE SCOLAIRE

---

† *M. Vincent Bise.* — Le 13 novembre dernier, M. Vincent Bise, instituteur à Franex, est mort des suites de l'épidémie de grippe, qui sévit dans le canton. Humble et modeste, dévoué aux intérêts de l'école qui lui était confiée, le défunt jouissait de la confiance des familles et des autorités scolaires de la commune, où il s'est fait apprécier par l'ensemble heureux de ses réelles qualités. M. Bise a été enterré à Murist le 14 novembre et l'office a été célébré le 19 du même mois.

† *M. Fernand Thévoz.* — Appelé sous les drapeaux, M. Fernand Thévoz a revêtu l'uniforme du soldat en bonne santé et comme beaucoup d'autres militaires, il est parti pour Berne, où il a été saisi par l'épidémie qui règne à l'heure actuelle dans le canton. Après quelques jours seulement de maladie, la grippe l'a terrassé le 26 novembre. Les funérailles ont eu lieu à Saint-Aubin le 28, après l'arrivée du train de deux heures en gare de Domdidier. Le défunt laisse une veuve et un enfant. M. Thévoz avait su mériter, par sa conduite, les sympathies de toute la population de Saint-Aubin. Sans parler de ses fonctions d'instituteur qu'il accomplissait avec un zèle digne d'éloges, le défunt rendit de grands services à la société de chant dont il avait la direction, à la société de musique dont il était membre, enfin à la paroisse même de Saint-Aubin, dont il a été, pendant plusieurs années, le méritant organiste.

### R. I. P.

**Suisse allemande.** — Tant que la vie continuera à se maintenir dans sa *cherté* actuelle, des préoccupations d'ordre matériel resteront à l'ordre du jour. Aussi, plusieurs cantons viennent-ils d'accorder au personnel enseignant des augmentations ou des allocations plus ou moins en rapport avec le renchérissement constant de tous les articles. Appenzell Rh. Int. alloue, pour 1918, 600 fr. aux maîtres, 400 fr. aux maîtresses et 50 fr. par enfant. Les dépenses seront sup-

portées par parts égales, par le canton et par les communes. Le canton des Grisons s'est borné à 400 fr., contre 600 fr. que demandait le comité de la Société pédagogique. Ce sont des raisons financières qui ont motivé la diminution quoique le Conseil d'Etat ait reconnu qu'une allocation de 600 fr. par maître se justifiait pleinement et n'était pas exagérée. Aux communes, qui se sont enrichies par le commerce du bois, à faire davantage ! Le Conseil d'Etat a du reste constaté que la plupart des maîtres avaient un gain accessoire (54 % dans l'agriculture) et que seul le 18 % se trouvait vraiment dans une situation difficile.

Le canton de Saint-Gall a augmenté les traitements (minimum pour instituteurs porté de 1 700 à 2 800 fr.) et a, en même temps, alloué des allocations pour parer au renchérissement. Entrer dans le détail des chiffres entraînerait trop loin ; il suffit de constater que le corps enseignant a l'air satisfait des décisions qui ont été prises à l'unanimité et qu'il y voit la preuve que l'activité de l'instituteur commence à être mieux appréciée.

Les 100 000 fr. votés par le Grand Conseil soleurois comme allocations de renchérissement à verser aux membres du corps enseignant permettent d'allouer 400 ou 500 fr., suivant qu'ils sont célibataires ou mariés, aux maîtres et maîtresses dont le traitement est de 2 300 fr., mais sont insuffisants pour améliorer le traitement à partir de 3 400 fr. (maîtresses) et 3 700 fr. (maîtres). Suivant le nombre des enfants, les allocations spéciales sont de 50, 40 ou 30 fr. à partir de 3 900 fr. de traitement. On comprend que l'on parle d'aumône.

Durant l'année scolaire 1917-1918, le canton de Saint-Gall a constaté une diminution de 25 % du nombre des *écoles complémentaires* générales (de 228 à 170). Comme cause, on indique le manque de combustible et les nombreuses et longues absences des maîtres au service militaire. Peut-être y a-t-il aussi eu absence de bonne volonté. 63 communes n'ont rien fait dans ce domaine dans lequel, ailleurs, on s'efforce de progresser. (L'Éducateur.)

---

Le soussigné viendra en décembre photographier les écoles dans le canton de Fribourg. Se recommande auprès de Messieurs les Instituteurs et Mesdames les Institutrices.

Hommages respectueux.

**BRANDT DE TRÉMEUR,**  
**Photographe des Ecoles, à LYSS.**

---